



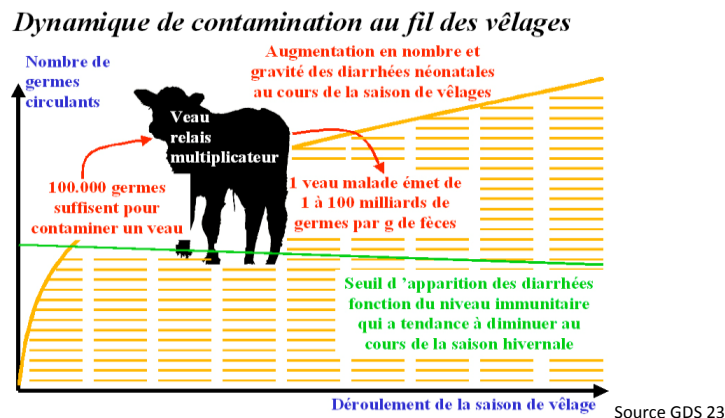
-----Bulletin électronique de liaison -----

ENN : Entérites néonatales

Savoir gérer l'apparition et l'évolution de la diarrhée chez le veau

Saisonnalité, facteurs favorisants d'apparition :

Les diarrhées représentent les pathologies les plus fréquentes chez le jeune veau. Elles causent des retards de croissance, voire la mort du veau et provoquent des pertes économiques importantes. Elles se déclarent surtout en automne-hiver et en stabulation le plus souvent. Plus la saison de vêlages avance et plus la pression d'infection est forte pour les nouveaux nés. Cela se définit par une dynamique de contamination.



Les principales causes de diarrhées néonatales :

La diarrhée résulte d'une perturbation plus ou moins sévère de l'absorption des aliments ingérés au travers de la muqueuse intestinale, à laquelle s'ajoute le plus souvent une fuite importante d'eau de l'organisme vers l'intestin à travers cette muqueuse.

Ce fonctionnement défaillant du tube digestif peut avoir une cause alimentaire (diarrhée de maldigestion) en cas de changements brutaux de quantité de lait tété ou de sa composition (changement de ration des mères). La cause peut aussi être infectieuse ou parasitaire : dans ce cas des agents pathogènes provoquent des lésions de la muqueuse de l'intestin grêle qui perturbent l'assimilation des éléments nutritifs par l'organisme. Il y a souvent une association d'agents : le rotavirus par exemple provoque une diarrhée modérée contagieuse, et ouvre la porte à d'autres pathogènes ; le corona, lui, est plus impactant.

Une recherche approfondie des agents infectieux ou parasitaires

Concernant la composante bactérienne, les kits de diagnostics du GDS permettent la mise en évidence de colibacilles, salmonelles ou clostridies.

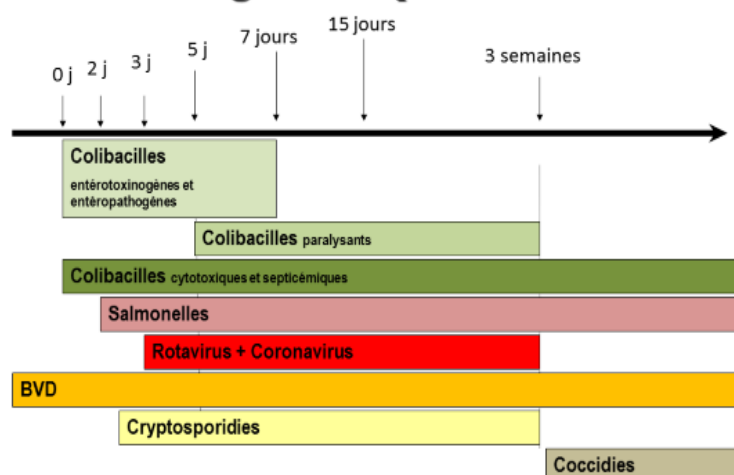
Pour les bactéries identifiées, un antibiogramme permet de connaître les antibiotiques actifs et surtout d'appréhender la pression de résistances vis à vis d'antibiotiques.

La recherche porte également sur les virus (rotavirus et coronavirus) et les cryptosporidies.

Cette recherche est performante. Elle sera effectuée sur 2 ou 3 veaux présentant des caractéristiques équivalentes (âge d'apparition, type de diarrhée...) afin de pouvoir identifier l'ensemble des agents responsables. Cependant, la qualité des résultats est fortement dépendante de la qualité du prélèvement. Les fèces doivent être prélevées à l'anus, dans un pot stérile, sur une infection débutante (moins de 48 h) **avant tout traitement**.



Agents responsables



Colostrum : recommandations pratiques

L'objectif à atteindre en matière de transfert colostrale au veau peut se définir ainsi : faire ingérer au veau plus de 200 g d'anticorps au cours des 24 premières heures dont environ 1/2 au cours des 2 premières heures. Compte tenu de la capacité de la caillette qui limite le volume de chaque repas à 1,5 litre environ et de la capacité totale d'ingestion des veaux en 24 heures (environ 10 % du poids vif), on ne peut atteindre cet objectif que si l'on dispose de colostrum contenant au moins 50 g/l d'anticorps. Idéalement il devrait contenir au moins 80 g/l.

Contrôle du transfert colostrale et de la qualité du colostrum

Dans les élevages confrontés à des diarrhées, 25 à 60 % des veaux présentent un défaut de transfert immunitaire, élément à contrôler sur des veaux sains âgés de 2 à 6 jours.

Pour contrôler la richesse du colostrum ou évaluer le transfert immunitaire sur les veaux, votre GDS à mise en place un kit immunité (prise à charge à 100 %) afin de vous permettre d'analyser soit le colostrum dans le but de la constitution d'une banque colostrale, soit le sang du veau pour observer si les transferts immunitaires se réalisent.

Votre GDS peut vous commercialiser des réfractomètres permettant de réaliser cette recherche sans attendre les résultats du laboratoire.

Interprétation des colostrums

< à 50 g/L 50 à 100 g/L > à 100 g/L



Interprétation du transfert colostrale

0 à 10 g/L 11 à 20 g/L 21 à 30 g/L > à 30 g/L



Un apport indispensable pour le veau

Il existe une relation directe entre les taux de mortalité et de morbidité au sein d'un élevage et la concentration d'anticorps du veau à 24/48 heures.

La concentration minimale nécessaire se situe de 15 à 20g/l de sérum sanguin. Les veaux privés de colostrum présentent une mortalité voisine de 90 %.

Démarche diagnostique de troupeau

Dans les informations précédentes, nous avons vu les deux éléments essentiels intervenant dans l'apparition des diarrhées néonatales : d'une part les agents contaminant ; d'autre part le niveau de défenses avec le colostrum et la qualité du transfert immunitaire. Les outils de diagnostic proposés par le GDS de l'Allier permettent d'identifier et de quantifier un certain nombre de ces paramètres.

Pour un plan de lutte et de prévention efficace cela demande la réalisation d'une dernière étape : la démarche diagnostique de troupeau basée sur 3 étapes.

- 1- Les données de mortalité seront étudiées par l'analyse du livre d'étable annuel remis par le service « Unité d'Identification » de la Chambre d'Agriculture à l'éleveur. Les données de morbidité seront appréciées par l'analyse du carnet sanitaire permettant d'obtenir:
 - Les périodes à risques
 - Les tranches d'âges d'animaux atteints
 - La rapidité de guérison
 - Les traitements appliqués
 - Les taux de rechutes
- 2- Les résultats obtenus aux analyses du laboratoire.
- 3- L'étude des facteurs de risques classés en 5 domaines afin de repérer les points faibles et étudier les possibilités de corrections.

Les Facteurs de risques dans l'élevage

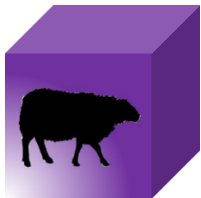
- **Logement** : les règles de surfaces et volume par animal doivent être respectées afin d'éviter le phénomène de concentration favorisant l'apparition de pathologie. Des cases à veaux doivent être disponibles afin de pouvoir limiter la contamination des germes par la litière et le phénomène des veaux voleurs. L'hygiène également doit être maîtrisée (propreté des animaux, désinfection, hygiène du vêlage...) et l'accès doit être limité (voisins, intervenants en élevage, animaux de compagnie...) et la mise en place d'un pédiluve n'est pas un luxe.
- **Alimentation** : celle-ci doit être de quantité et de qualité. Pour cela l'analyse des fourrages et le calcul de ration adaptée à l'état physiologique des animaux sont nécessaires. L'alimentation influe directement sur la qualité et la quantité du colostrum. Il ne faut pas non plus négliger l'abreuvement du plus petit au plus grand ainsi que la quantité d'oligo éléments. L'eau et les conduites doivent être contrôlées tous les ans.
- **Relation mère-veau** : les premières heures de vie d'un veau sont capitales pour son capital sanitaire futur. L'hygiène au vêlage doit être respectée. Le vêlage doit avoir lieu dans un box à vêlage désinfecté entre chaque et paillé de façon abondante. Le réflexe de succion doit être réalisé avec des mains propres ou à l'aide de gants à usage unique. La qualité de la prise du colostrum (quantité, qualité, précocité...) et la propreté de la mamelle seront également observées.
- **Une gestion du troupeau raisonnée** : le nombre de primipares risque d'influer en raison d'un instinct maternel, d'une quantité et qualité de colostrum qui risquent d'être insuffisants et de difficultés de vêlage accrues. La délimitation de périodes de vêlages favorables à la gestion de lots demande une planification des vêlages (gestion de périodes de mise à la reproduction, diagnostics précoces de gestation). La limitation de la différence d'âge entre le veau le plus jeune et le plus vieux à 3 semaines limite la dynamique de contamination mais demande une gestion de l'allotement des veaux.
- **Un statut immunitaire favorable** : la maîtrise du parasitisme, en particulier la grande douve, demande un plan antiparasitaire adapté, notamment en fin de gestation du fait de sa forte influence sur la qualité du colostrum. Les bovins introduits sont absolument isolés surtout s'il s'agit de jeunes veaux (risques potentiels importants de portage d'agents de diarrhée).

Les points à maîtriser :

La prévention dépend des facteurs de risque identifiés dans votre élevage. En règle générale elle repose principalement sur:

- Une **prise colostrale** précoce et suffisante pour la mise en place d'une immunité performante
- Un colostrum de bonne qualité
- **Prévention médicale**: sur conseil du vétérinaire exclusivement, on peut vacciner les vaches contre la colibacillose, rotavirose et coronavirose en fin de gestation.
- Une bonne **ambiance dans les bâtiments des veaux**: paillage abondant, surface et volume d'air appropriés, absence de courants d'air.
- Ne pas **mélanger des animaux** de classes d'âge différentes si le système d'élevage le permet
- **Isolement des malades** (niches à veaux ou local à part)
- **Transitions alimentaires** progressives pour la vache et son veau
- Un **nettoyage/désinfection** régulier des bâtiments et des animaux : hygiène au vêlage (local à part désinfecté régulièrement, désinfection du cordon ombilical), hygiène de la tétée (propreté des mamelles, prévention des mammites de tarissement). En cas de parasites (coccidioses ou cryptosporidioses), utiliser un désinfectant à base d'ammoniaque et eau bouillante sous pression impérativement.

Respectez l'équilibre de l'élevage !



SECTION OVINE

Colostrum :

En élevage ovin, un défaut de transfert de l'immunité passive est un facteur majeur d'augmentation du risque de morbidité et/ou de mortalité et influence fortement la survie précoce et les performances futures des agneaux. Il dépend de la quantité et de la qualité du colostrum produit par la brebis et bu par le nouveau-né, ainsi que du délai entre la naissance et la première prise colostrale.

Les brebis jeunes (1 an) et âgées (> 6 ans) produisent significativement moins d'IgG1 colostrales que les brebis âgées de 2 à 5 ans. La concentration en IgG1 est proportionnelle au nombre de fœtus pour des portées simples à triples. Ainsi, les brebis bipares produisent plus de colostrum que les monopares.

L'importance de la qualité du colostrum est déterminante pour résoudre toutes problématiques de pathologies dans l'élevage. Le GDS vous propose le Kit immunité, où les analyses sont entièrement prises en charge jusqu'à 6 échantillons.

Il vous suffit pour cela, de demander à votre vétérinaire le kit immunité et celui-ci effectuera les prélèvements nécessaires.

La grille d'interprétation des résultats est identique à celle des bovins que vous retrouvez dans l'article de la section bovine.





SECTION CAPRINE

Listériose caprine :

Agent pathogène : Une bactérie de la famille des listérias, appelée *Listeria monocytogene*, très résistante dans le milieu extérieur. C'est un germe qui peut survivre et se multiplier dans le sol, les eaux, les fourrages, l'ensilage, même à basse température (4°C).

Mode de contamination : L'eau, l'herbe et les fourrages ; particulièrement les fourrages mal conservés. Les animaux malades ou les porteurs sains sont également une source de contamination.

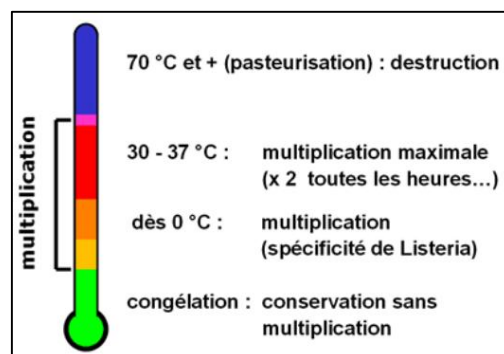
Symptômes : La maladie se manifeste d'abord par une phase de dépression, baisse d'appétit et de l'hyperthermie. Plus tard, les premiers signes nerveux vont apparaître. En phase terminale, l'animal reste couché, a de la température, parfois des diarrhées et des mouvements incoordonnés. La mort survient rapidement, les animaux atteints meurent en 48h. Il existe une forme abortive qui fait avorter la chèvre dans le derniers tiers de gestation et peut aussi entraîner sa mort. Chez les animaux les plus résistants la forme septicémique peut évoluer vers une forme asymptomatique, les plaçant en porteurs sains.

Les porteurs sains hébergent la bactérie dans leur tube digestif ou leur mamelle. Ils excrètent les bactéries de façon régulière ou transitoire dans le milieu extérieur. Parfois la chèvre peut faire une mammite à *Listeria*, cela reste rare mais inguérissable car même après tarissement des bactéries seront toujours présentes dans le lait.

L'info en plus : Chez les humains, la nourriture amène l'infection. C'est souvent le manque d'hygiène dans la manipulation des aliments crus ou peu cuits ou la consommation de produits laitiers au lait cru qui entraîne la maladie.

La listériose ressemble à une grippe mais peut-être grave voire mortelle pour les sujets sensibles comme les femmes enceintes (risque d'avortement, de septicémie, méningites mortelles ou avec séquelles pour le nouveau-né).

Une forte dose d'antibiotiques pendant une longue période ainsi que la suppression de l'aliment suspect reste les seuls traitements de cette maladie chez l'homme et l'animal. Pour tuer la bactérie seule la pasteurisation, les désinfectants habituels et une acidité forte sont efficaces.



Source GDS Rhône Alpes

Les listérioses sont présentes dans notre environnement, il n'est pas possible de les éliminer mais il faut s'efforcer de réduire au maximum la contamination de la production laitière par une hygiène rigoureuse à tous les niveaux.

Louis Pasteur : « Le germe n'est rien, le terrain est tout »

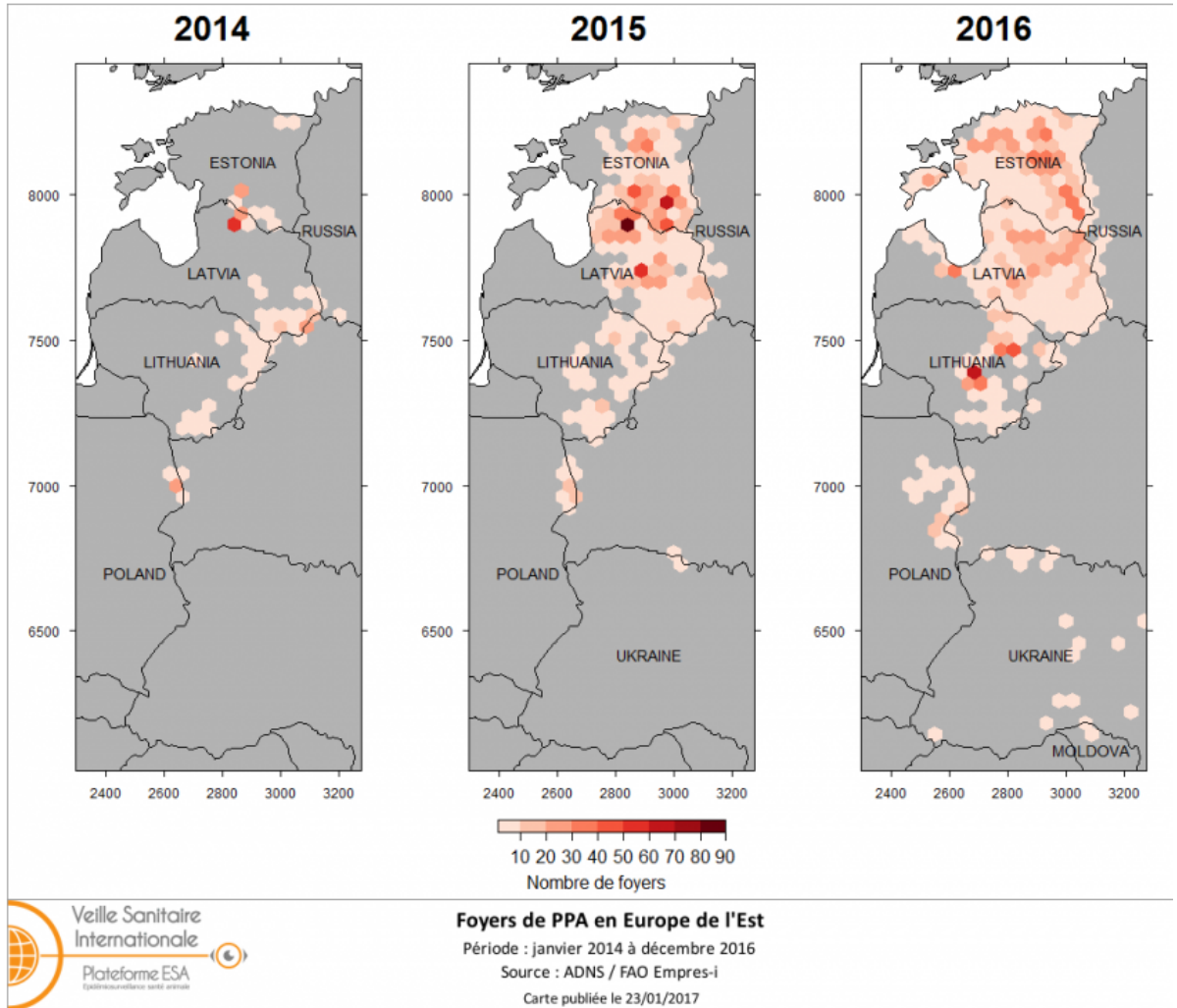


SECTION PORCINE

Peste porcine africaine en Europe :

La peste porcine africaine (PPA) continue de circuler en Europe avec des déclarations en particulier dans les pays Baltes, en Pologne et en Russie.

La maladie s'est aussi étendue à la Moldavie en septembre 2016 (déclaration OIE 04/10/2016) et elle continue de circuler en Sardaigne où elle est enzootique depuis plus de 25 ans.



Nous continuerons de vous informer sur l'évolution de cette pathologie.



Actualités :

Comptage Participatif Varroa : première semaine de Mai

Un comptage participatif Varroa initié par G.D.S. France et destiné à tous les apiculteurs est organisé semaine 18.

Le comptage des Varroas par une méthode simplifiée, standardisée est proposé à tous sur cette période définie. Les réalisations seront saisies par chacun des apiculteurs sur une plateforme en ligne. Ce comptage à l'échelle nationale sera un des événements forts de la lutte collective contre le varroa. S'adressant à toutes les personnes volontaires; il va sensibiliser tous les apiculteurs à la réalité de la présence du Varroa et à l'importance du comptage. Le traitement des comptages conduira, non pas à la production de données épidémiologiques, mais à créer une véritable dynamique collective. Nous vous solliciterons pour la promotion de cette action participative.

Déclaration des ruchers 2016

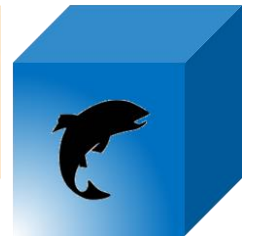
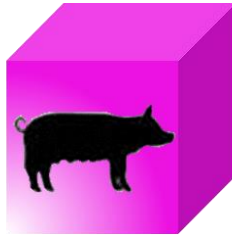
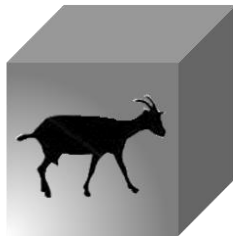
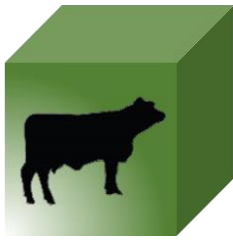
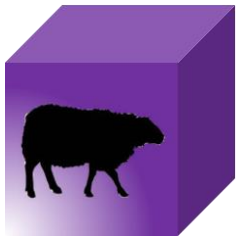
La campagne de déclaration de ruches 2016 est achevée le 31 décembre 2016. La Direction Générale de l'Alimentation finalise actuellement le traitement des déclarations réalisées par Cerfa « papier ».

Un bilan de la campagne de déclaration 2016 est programmé pour mars 2017.

Les déclarations de ruches « hors période obligatoire » (du 1er janvier 2017 au 31 août 2017) restent possible pour les nouveaux apiculteurs et les apiculteurs qui ont besoin d'un récépissé de déclaration actualisé pour leurs démarches, uniquement via la déclaration en ligne disponible sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr. Les apiculteurs réalisant une déclaration « hors période obligatoire » sont tenus de réitérer leurs déclarations en période obligatoire (1er septembre au 31 décembre).

Information "arrêté indemnisation" modifié par arrêté du 26 décembre 2016

Sous Legifrance, vous pouvez consulter l'arrêté du 30 mars 2001, modifié par arrêté du 26 décembre 2016, fixant les modalités de l'estimation des animaux abattus et des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration. Cet arrêté définit notamment les nouvelles modalités d'indemnisation de l'État dans le cas où des colonies d'abeilles et des ruches sont détruites sur ordre de l'Administration dans le cadre de la police sanitaire. Les modalités d'application feront l'objet d'une instruction à venir.



Prochains rendez-vous avec votre GDS :

*Le **jeudi 6 Avril 2017 à 9h30** à la salle des fêtes de Neuvy :*

Assemblée générale du GDS03

avec présentation spéciale sur la BVD.

*Le **mercredi 10 Mai 2017** à partir de 10h au GDS:*

Une journée porte ouverte et sanitaire sera organisée.

Le sanitaire ... j'adhère !